

VAL-D'OISE

Numéro de l'assuré : 1 78 08 99 390 036 83
Nom de l'assuré :
PHILOGENE HANS
Pour mes démarches, j'utilise mon compte Ameli :
<https://assure.ameli.fr>

ASSURANCE MALADIE DU VAL D'OISE
95017 CERGY-PONTOISE CEDEX

3646 Service 0,06 € / min
+ prix appel

M PHILOGENE HANS
63 RUE ROGER SALENGRO
95340 PERSAN

mon
parcours
d'assuré

Le 19/11/2019



Pour être mieux
suivi... je déclare mon
médecin traitant et je
respecte le parcours
coordonné.

> MON ATTESTATION DE DROITS À L'ASSURANCE MALADIE

Cher monsieur PHILOGENE,

Vous êtes affilié à un régime d'assurance maladie pour la protection de votre santé.

Pour faire valoir vos droits, vous trouverez ci-joint une attestation à présenter aux professionnels de santé (médecins, pharmaciens, etc.) si vous ne disposez pas de la carte Vitale.

En cas de changement d'activité, de déménagement, de mariage ou de naissance, pensez à informer rapidement votre organisme d'assurance maladie et à mettre à jour votre carte Vitale. Vos droits seront ainsi actualisés.

Avec toute mon attention,

votre correspondant de l'Assurance Maladie



La mise à jour de ma carte Vitale, c'est maintenant !

Des bornes de mise à jour sont à ma disposition dans toutes les caisses d'assurance maladie, les pharmacies et dans certains établissements de santé.



→ Votre attestation de droits à l'assurance maladie à présenter aux professionnels de santé

Numéro de l'assuré : 1 78 08 99 390 036 83

Nom de l'assuré :

PHILOGENE HANS

Attestation de droits à l'assurance maladie

Valable du 19/11/2019 au 18/11/2020 sous réserve de changement dans la situation de l'assuré

organisme de rattachement sécurité sociale	code gestion	n° de sécurité sociale de l'assuré (à utiliser pour tous les bénéficiaires ci-dessous)	modulation du ticket modérateur
01 951 9579	10	1 78 08 99 390 036 83	
Bénéficiaire(s) <i>nom de famille suivi d'un éventuel nom d'usage</i>		n° de sécurité sociale du bénéficiaire <i>(pour information)</i>	né(e) le/rang
PHILOGENE HANS a déclaré un médecin traitant		1 78 08 99 390 036 83	15/08/1978 1

Toute attestation de droits antérieure est à détruire.

Conformément à la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant auprès du directeur de votre Caisse.

La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (articles 441-1, et suivants du Code Pénal). En outre, la falsification ou l'établissement de faux documents, ainsi que l'utilisation de tels documents sont passibles d'une pénalité financière au titre des articles L.162-1-14 du Code de la Sécurité Sociale.